



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 2025-05
CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le *Règlement 2025-06 – Travaux branche 16 du cours d'eau Moise-Poirier* a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025, à 18 h 40.

Ce règlement a pour effet créer un fonds de roulement et d'établir les conditions de ce dernier.

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Célestin, ce 16^e jour de décembre 2025.

Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière